

Communiqué du Réseau national des ÉSPÉ suite à la présentation du projet de loi « Pour une école de la confiance » en Conseil des ministres

Le [Réseau national des ÉSPÉ](#) (R-ÉSPÉ) représente les 32 Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation et de l'ENSFEA qui préparent aux métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en France. À ce titre, il apporte son expérience et son expertise sur le projet de réforme de la formation des enseignants* et des personnels d'éducation dans le cadre du dialogue engagé avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les trois directions (DGESIP, DGESCO et DGRH) et la CPU (Conférence des Présidents d'Université). Reçu successivement par Édouard Geffray, Directeur général des ressources humaines des deux Ministères, et par Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le bureau du R-ÉSPÉ rencontrera très prochainement Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

[Engagé depuis 5 ans](#) dans le processus d'amélioration de la formation des enseignants, le R-ÉSPÉ réaffirme l'importance d'une formation :

- professionnalisante et universitaire adossée à la recherche en éducation ;
- exigeante sur la maîtrise des contenus disciplinaires et des fondamentaux ;
- intégrant un tronc commun d'égale importance pour les enseignants du 1^{er}, du 2nd degré et les CPE ;
- dispensée progressivement au cours de 4 semestres, avec des stages en observation et en pratique accompagnée en vue d'une entrée progressive dans le métier jusqu'à une prise de responsabilité en Master 2 ;
- assurant l'alternance avec la pratique durant 2 années ;
- conçue autour d'un continuum de formation de la licence aux premières années d'exercice, et à la formation continue.

Les conclusions attendues du rapport Saint-Girons – Ronzeau, destinées à formuler des recommandations sur la place du concours, apparaissent essentielles pour un travail en concertation avec toutes les parties prenantes du projet, sur les évolutions de la formation et sur le mode de recrutement des enseignants et des CPE.

S'agissant de l'évolution de l'appellation ESPE, le R-ÉSPÉ attire l'attention sur le risque de perte de lisibilité de la formation des enseignants et d'attractivité de ces composantes universitaires auprès de la communauté éducative nationale et internationale et du grand public. En outre, le R-ÉSPÉ souligne l'importance des coûts financiers et du coût d'image entraînés par ce changement terminologique.

Le R-ÉSPÉ est par ailleurs soucieux de la situation des personnels enseignants et administratifs des ESPE. Il rappelle la nécessité de conserver de véritables structures de formation ainsi qu'un personnel dédié travaillant en équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles, garant du caractère à la fois universitaire et professionnalisant de la formation.

Enfin, le R-ÉSPÉ est en attente de la publication des noms des administrateurs provisoires, proposés par arrêté conjoint des deux ministres pour la période de transition ESPE – INSPE prévue par le projet de loi, ainsi que de la feuille de route de ces administrateurs.

* Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.